

brutal mais plutôt en un cumul de changements étalés sur deux décennies, lesquels avaient transformé l'environnement international tout entier. Nous avons conclu que notre tâche allait être dorénavant de façonner une nouvelle politique étrangère à la mesure des exigences d'une époque nouvelle.

Dans ce nouvel ordre des choses, le Canada et les États-Unis se sont assigné un rôle légèrement diminué. En ce qui nous concerne, nous avons soutenu que notre rôle s'était amplifié lorsque le Canada jouissait d'une position privilégiée et d'une gamme variée de possibilités, étant l'un des rares pays industrialisés à être sorti indemne, et même plus fort, de la Seconde guerre mondiale. Le rôle du Canada ne pouvait faire autrement que d'être touché par le redressement de la situation chez nos amis comme chez nos anciens ennemis et également par l'évolution de la répartition de la puissance dans le monde.

De votre côté, il semble que vous ayez tiré des conclusions essentiellement semblables, si ce n'est qu'elles sont adaptées à l'importance très différente de votre rôle et de vos responsabilités dans le monde. La Doctrine Nixon est une preuve que les Américains sont de plus en plus convaincus que le temps est venu où les autres doivent assumer une plus grande part de responsabilité dans la direction difficile des affaires mondiales et que, parallèlement, la poursuite de l'engagement des États-Unis, qui demeure assurée exige que le rôle américain soit moins important tout en demeurant sérieux. C'est là le sens de la Doctrine Nixon: permettre aux États-Unis de poursuivre leurs engagements dans la mesure de leurs moyens, en évitant d'exercer des pressions exagérées sur les ressources humaines et autres.

Des deux côtés, ces conceptions sont contrebalancées par le rôle que les objectifs nationaux et les intérêts nationaux vont jouer dorénavant dans la conduite de la politique étrangère. Dans le cas des États-Unis l'importance plus grande à accorder à l'intérêt national à plus court terme est fonction du rôle diminué que vous vous donnez et de la capacité et du potentiel accrus de vos partenaires internationaux.

La révision de la politique étrangère canadienne va encore plus loin. Elle définit la politique étrangère comme étant le prolongement à l'étranger des politiques nationales. La preuve que la politique étrangère est judicieuse se trouve dans le rapport plus ou moins grand qu'elle a avec les intérêts nationaux et les objectifs nationaux de base du pays. Notre révision conclut que la politique la plus appropriée à la décennie 1970 sera une politique qui renforce et prolonge des politiques intérieures judicieuses, elles-mêmes en rapport direct avec les problèmes nationaux les plus importants.

En résumé, les grandes propositions et les conceptions générales qui sous-tendent la révision de nos deux politiques